

Point de vue de la direction de la Faculté des arts et des sciences  
de l'Université de Montréal

présenté à la

Commission d'étude sur la formation des adultes

(Commission Jean)

Le 6 janvier 1981

1

Dans son bref rapport à la Commission d'étude sur la formation des adultes (Commission Jean), la direction de l'Université de Montréal fait état des transformations profondes apportées par le changement de ses effectifs: d'une majorité de jeunes étudiants inscrits à temps plein à une majorité d'étudiants inscrits à temps partiel, adultes pour la plupart. Elle note que la présence des adultes n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes d'ordre pédagogique, administratif, budgétaire et structurel et souligne qu'elle est à la recherche de solutions, diverses hypothèses ayant été émises devant des organismes de la communauté universitaire.

C'est dans ce cadre restreint que la direction de la Faculté des arts et des sciences désire présenter son point de vue.

La Faculté des arts et des sciences (F.A.S.) créée en 1972 regroupe les anciennes facultés de lettres, philosophie, sciences, sciences sociales. Elle compte 28 départements et écoles où oeuvrent plus de six cents professeurs de carrière. La Faculté offre une centaine de programmes de premier cycle auxquels étaient inscrits à l'automne 1980, 5 642 étudiants réguliers à temps plein et 1 595 étudiants réguliers à temps partiel. Elle accueille également au-delà de 900 étudiants libres à plusieurs de ses cours. A ce nombre s'ajoutaient, pour le cours connu sous le sigle de C.A.F.É., plus de 16 000 inscriptions-crédits en 1979-1980. La majorité des étudiants à temps partiel et des étudiants libres sont des adultes au sens courant du terme: "Personne engagée de façon habituelle sur le marché du travail ou dont la fonction socio-économique est autre que celle d'étudiant".

L'enseignement aux adultes est loin de constituer une nouveauté pour les professeurs de la F.A.S. Au-delà du fait qu'il y a toujours eu des adultes dans les programmes de premier cycle, un grand nombre des étudiants inscrits aux programmes de deuxième et troisième cycles sont des adultes. De plus, avant même la création de la F.A.S., plusieurs départements assuraient déjà des enseignements aux adultes: directement (biologie, chimie, mathématiques, physique) ou dans le cadre, par exemple, de la Liste externe (études anglaises, études françaises, géographie, histoire) ou de l'ancien B.A. pour adultes. Cet enseignement qui se donnait et continue de se donner le soir et l'été prend plusieurs formes: cours sur le campus ou enseignement à distance par cours télévisés, radiodiffusés et distribués sur cassettes.

A ces divers enseignements offerts aux adultes, se sont ajoutés depuis les certificats d'activités psycho-éducatives et d'informatique appliquée, le mineur en sciences économiques, les mineurs facultaires - arts et sciences, études arabes, études est-asiatiques, études juives, études québécoises, -le baccalauréat spécialisé en psycho-éducation, les 30 crédits en relations industrielles et les 30 crédits en traduction qui permettent aux étudiants ayant obtenu deux certificats dans ces champs d'études à la Faculté de l'éducation permanente de compléter le baccalauréat spécialisé.

La mise sur pied d'un petit secteur de l'éducation continue à la F.A.S. a contribué à ce développement. Il a surtout rendu possible une meilleure analyse de la situation de l'éducation des adultes à l'Université

de Montréal, du moins en ce qui concerne les disciplines enseignées à la F.A.S. C'est ainsi que l'implication profonde de la faculté dans l'éducation des adultes a été mise en évidence par des faits comme les suivants: la majorité des certificats offerts à la Faculté de l'éducation permanente comportent des cours dans les disciplines ou champs d'études de la F.A.S.; 60% des personnes inscrites aux programmes de mineur de la F.A.S. sont des étudiants à temps partiel, adultes pour la plupart.

La F.A.S. reconnaît que l'étudiant adulte a le droit de recevoir le meilleur enseignement possible et celui de ne pas être traité en marginal. Aussi entend-elle poursuivre le processus d'intégration qu'elle a amorcé. Elle continue à travailler à faciliter l'accès des adultes à ses cours et programmes (examen des équivalences, étalement des horaires, etc.), à leur assurer l'accueil et l'encadrement pédagogique qui conviennent et à encourager les professeurs de carrière à s'impliquer davantage dans l'enseignement aux adultes. Elle est d'avis que l'intégration ne pourra se réaliser de façon satisfaisante que si certaines décisions politiques sont prises par l'Université.

Plusieurs conceptions du développement et de la gestion de l'éducation des adultes ont en effet cours à l'Université de Montréal. Ces conceptions peuvent se réduire à deux principales.

La première conception, qui met l'accent sur les différences entre les adultes et les jeunes, les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel, favorise une structure distincte pour la gestion des programmes, des

cours, des normes d'admission, des services d'accueil et d'encadrement, etc. Elle vise d'abord une efficacité à court terme, des enseignements axés sur une clientèle précise destinée à remplir une fonction existante ou en voie d'expansion.

La deuxième conception considère davantage les besoins et les intérêts universitaires communs des étudiants jeunes et adultes. Tout en reconnaissant la nécessité du court terme et en admettant que l'Université doive se renouveler, elle insiste sur l'importance d'une formation à laquelle pourront éventuellement se greffer d'autres études. Elle croit en l'intégration des deux catégories d'étudiants, intégration qui, sans rejeter les différences entre adultes et jeunes, garantirait la qualité des enseignements et favoriserait une interaction très stimulante entre l'académique et le monde du travail.

La F.A.S. prône cette dernière conception et c'est dans cet esprit que son Conseil votait à l'unanimité en avril 1980 la résolution suivante:

"Que l'Assemblée universitaire affirme le rôle premier des départements et écoles de la F.A.S. en éducation continue dans les disciplines qui leur sont propres et le rôle complémentaire ou supplétif de la Faculté de l'éducation permanente".

Ce geste avait pour but de demander que soit clarifié le rôle de la Faculté de l'éducation permanente, clarification que la F.A.S. juge essentielle si l'Université de Montréal veut atteindre les objectifs qu'elle se donnait en 1973, alors qu'elle créait la Faculté de l'éducation permanente afin "d'en arriver le plus rapidement possible à l'intégration de l'éduca-

tion des adultes à ses structures" (résolution adoptée par l'Assemblée universitaire).

Si la direction de la F.A.S. a tenu à présenter son point de vue à la Commission d'étude sur la formation des adultes, c'est que de par son rôle dans l'Université et la nature de ses programmes, la F.A.S. se situe au coeur même de cette formation, et que d'autre part le débat dépasse largement l'Université de Montréal puisque les autres universités du Québec, confrontées elles aussi à la question de l'enseignement aux adultes, tentent, chacune à sa façon, diverses formes d'intégration des adultes.